

Assemblée générale ordinaire des adhérents au plan Gan Initiative Retraite du 12 octobre 2022

Sommaire

Ouverture	2
Comité de surveillance	3
Rapport d'activité de l'assureur pour l'exercice 2021	3
Présentation des comptes annuels du PERP – Rapport des Commissaires aux Comptes	4
1) Compte de résultat du plan au 31 décembre 2021	4
2) Bilan du plan au 31 décembre 2021	5
3) Rapport du commissaire aux comptes	5
Budget prévisionnel 2023	5
Délégation de pouvoir	6
Questions diverses	6

Ouverture

Bruno BOUNIOL

Président du Comité de surveillance du PERP

La séance est ouverte à 10h05.

Mesdames et Messieurs, je vous souhaite la bienvenue à l'Assemblée Générale des adhérents au PERP Gan Initiative Retraite.

Conditions de quorum et de délibérations

Selon l'article 27 des statuts de l'Association, l'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer que si mille adhérents ou un trentième des adhérents au moins sont présents ou représentés. Si, lors de la première convocation, l'assemblée n'a pas réuni ce quorum, une seconde assemblée est convoquée. Elle délibère alors valablement quel que soit le nombre de ses adhérents présents ou représentés.

Pour l'Assemblée Générale Ordinaire, les résolutions présentées sont adoptées à la majorité simple des votes exprimés.

Pouvoirs

Pour la présente Assemblée Générale Ordinaire :

- 96 adhérents ont donné pouvoir au Président ou à un mandataire ;
- 1 adhérent est présent.

Le nombre d'adhérents au Perp convoqués au PERP étant de 3 311, le quorum n'est pas atteint ($1/30^{\text{ème}} = 111$ adhérents) sur première convocation. L'Assemblée Générale cesse donc immédiatement pour se réunir sur deuxième convocation.

L'Assemblée Générale est suspendue pendant quinze minutes.

Une nouvelle Assemblée Générale est déclarée ouverte à 10h20.

Aucune condition de quorum n'étant alors nécessaire, cette nouvelle Assemblée Générale peut valablement délibérer.

Sommaire

Nous vous proposons l'ordre du jour suivant :

- Présentation du Comité de Surveillance
- Rapport d'activité de l'assureur pour l'exercice 2021
- Présentation des comptes annuels 2021 – Rapport des commissaires aux comptes
- Budget prévisionnel 2023
- Délégation de pouvoirs
- Questions diverses

Comité de surveillance

Bruno BOUNIOL

Président du Comité de surveillance du PERP

Le Comité de surveillance se compose de :

- Membre désigné par le Conseil d'administration du RIP :
 - Bruno BOUNIOL
- Membres élus représentant les adhérents du PERP Gan Initiative Retraite
 - Philippe DELAINE
 - François-Frédéric DUCOS
 - Élie EL HAWA

Il reste deux postes à pourvoir.

Le Comité de surveillance du PERP s'est réuni :

- le 15 décembre 2021 pour examiner la situation du PERP et le taux de rémunération proposé par l'assureur sur le fonds en euros ;
- et le 20 avril 2022, conformément à la réglementation, afin d'examiner le rapport de l'assureur concernant la gestion du PERP pour l'exercice 2021.

Rapport d'activité de l'assureur pour l'exercice 2021

Sophie LE BERRE

Directrice technique et comptable Groupama Gan Vie

Il convient de mentionner l'arrêt de la commercialisation du Plan Gan Initiative Retraite au 1^{er} janvier 2019.

Situation du portefeuille au 31 décembre 2021

2 978 contrats en phase d'épargne (3 416 en 2020) soit une baisse de 13 %. La répartition des contrats en cours est la suivante :

- Réseau Gan Assurances : 77 % ;
- Réseau Gan Patrimoine : 14 % ;
- Réseau Gan Prévoyance : 9 %.

Le nombre de contrats en phase de rente au 31 décembre 2021 s'élève à 564, contre 526 en 2020, soit une hausse de 7 %.

Évolution des cotisations

Au 31 décembre 2021, le montant des cotisations de retraite s'élève à 2,55 millions d'euros contre 3 millions d'euros au 31 décembre 2020, soit une baisse de 15 %. En 2021, la prime moyenne annuelle totale s'élève à 1 502 euros.

Évolution des prestations

Sur l'exercice 2021, le montant des prestations s'élève à 8,9 millions d'euros, en hausse de 15 % par rapport à 2020. Au 31 décembre 2021, 97 nouvelles rentes ont été mises en service.

Évolution des encours

Au 31 décembre 2021, le montant des provisions mathématiques relatives aux contrats en phase de constitution s'élève à 48,3 millions d'euros. Le montant des provisions mathématiques relatives aux rentes en service au 31 décembre 2021 est de 14,6 millions d'euros.

Rémunération de l'épargne

A l'issue de la réunion du Comité de Surveillance du PERP Gan Initiative Retraite du 15 décembre 2021, le taux de rémunération du contrat a été défini : il s'élève à 0,9 % pour l'exercice 2021, comme pour l'exercice 2020.

La moyenne du taux de participation aux bénéfices depuis l'origine s'élève à 2,58 % sur la période 2004-2021.

Bruno BOUNIOL

Les taux communiqués ne sont pas surprenants et restent malheureusement relativement faibles. Rappelons le mot d'ordre de l'assureur, c'est-à-dire d'abord la sécurisation, avant le rendement ; toutefois, il convient de faire en sorte de créer les conditions d'un rendement suffisant, qu'il faut aujourd'hui chercher de plus en plus dans les unités de compte.

Présentation des comptes annuels du PERP – Rapport des Commissaires aux Comptes

Sophie LE BERRE

Directrice technique et comptable Groupama Gan Vie

1) Compte de résultat du plan au 31 décembre 2021

Les charges, d'un montant total de 4 757 194 euros, se décomposent comme suit :

- 9 040 347 euros pour les charges des sinistres ;
- - 6 597 097 euros pour les charges des provisions ;
- 1 040 251 euros pour la participation aux résultats ;
- 519 353 euros pour les frais d'acquisition et d'administration ;
- 762 517 euros pour les charges des placements ;

- - 8 177 euros pour les autres charges techniques ;
- Le résultat technique est à zéro.

Les produits se composent de 2 554 181 euros de primes et 2 203 013 euros de produits des placements.

2) Bilan du plan au 31 décembre 2021

L'actif, qui s'établit à 69 354 546 euros, se compose de :

- - 215 952 euros pour le capital souscrit non appelé ou compte de liaison siège ;
- 66 839 101 euros pour les placements ;
- 903 648 euros pour les créances ;
- 787 991 euros pour les autres actifs ;
- 1 039 758 euros pour les comptes de régularisation de l'actif.

Au passif, les capitaux propres sont à zéro. Les provisions techniques s'élèvent à 66 865 868 euros ; les autres dettes sont de 1 151 056 euros et les comptes de régularisation du passif s'établissent à 1 337 623 euros.

3) Rapport du commissaire aux comptes

Le Commissaire aux Comptes du PERP a rendu son rapport sur les comptes 2021 qui ont été présentés. Ce rapport certifie que ces comptes sont, au regard des règles et des principes comptables français, réguliers et sincères.

Bruno BOUNIOL donne lecture de la première résolution :

« L'Assemblée Générale, après présentation des comptes du Plan Gan Initiative Retraite pour l'exercice 2021 et du rapport du commissaire aux comptes, et après avis du Comité de surveillance sur le rapport sur l'équilibre actuariel et la gestion administrative, technique et financière du plan, approuve ces comptes ».

Bruno BOUNIOL

Y-a-t-il des votes contre ? Y-a-t-il des abstentions ?

Personne n'a voté contre ni ne s'est abstenu.

La résolution est donc adoptée à l'unanimité.

Budget prévisionnel 2023

Vincent ROUHIER

Expert-comptable

Le budget prévisionnel est présenté dans un tableau qui contient le budget voté en 2022, la version 2022 actualisée, et le budget 2023 sur lequel vous êtes amenés à vous prononcer. Le budget 2022 actualisé n'appelle aucun commentaire particulier. En effet, aucune ressource n'est prévue puisque le contrat a été fermé. En outre, les charges reculent par rapport à l'attendu et atteignent un total de 10 406 euros.

En vue d'élaborer le budget 2023, nous avons reconduit les charges de 2022, qui ont été actualisées, notamment en tenant compte d'une légère inflation, à 1,5 %, qui pourrait

être plus significative compte-tenu de la situation économique actuelle ; ainsi, les charges devraient s'élever à 10 482 euros, dégageant donc un déficit d'autant pour l'année 2023

Aucune question n'a été posée sur le budget prévisionnel 2023.

Bruno BOUNIOL donne lecture de la deuxième résolution :

« L'Assemblée générale, après présentation par le Comité de surveillance du Plan du budget prévisionnel pour l'exercice 2023, approuve ce budget et, conformément à l'article 23 des statuts, autorise le Comité à engager les dépenses indispensables au-delà des montants prévus, dans la limite de 5 000 euros ».

Bruno BOUNIOL

Y-a-t-il des votes contre ? Y-a-t-il des abstentions ?

Personne n'a voté contre ni ne s'est abstenu.

La résolution est donc adoptée à l'unanimité.

Délégation de pouvoir

Bruno BOUNIOL donne lecture de la troisième résolution :

« L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Président pour accomplir toutes formalités légales et réglementaires ».

Bruno BOUNIOL

Y-a-t-il des votes contre ? Y-a-t-il des abstentions ?

Aucun administrateur n'a voté contre ni ne s'est abstenu.

La résolution est donc adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

Aucune question diverse n'a été posée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures 35.